



Anne Dehête,
présidente de la FNO



L'avenant 18, précurseur des
négociations conventionnelles

C'est à partir de la mi-octobre qu'on discute rémunération !

La FNO a signé, le 29 juillet dernier, l'avenant 18 afin de clarifier le rôle essentiel des orthophonistes dans la coordination et la coopération des professionnels de santé et autres intervenants au sein des plateformes de coordination et d'orientation (PCO) qui se mettent en place sur le territoire.

Ces plateformes, créées pour un repérage plus rapide et un diagnostic précoce des troubles du neurodéveloppement chez les 0-6 ans et les 7-12 ans, ne prévoyaient en effet pas encore la rémunération de la participation des orthophonistes à ces équipes pluriprofessionnelles. Les administrateurs et administratrices de la FNO, réunies en conseil d'administration extraordinaire, ont donc donné mandat à leurs représentantes pour signer un avenant actant cette participation et sa valorisation. Un forfait de 50 euros pourra donc être facturé à l'Assurance maladie à partir du moment où un patient est intégré à la PCO et ce, dès qu'un bilan est effectué.

Au-delà de cette reconnaissance essentielle du rôle de l'orthophoniste au sein de ces plateformes, l'avenant 18, dans son dernier article, inscrit l'ouverture de négociations conventionnelles anticipées, au plus tard le 15 octobre 2021. Ces nouvelles négociations avec l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam), s'inscrivent à l'instar de l'avenant 16, dans le processus de discussion sur la rémunération globale des orthophonistes et des propositions de la profession pour faire évoluer notre pratique quotidienne.

Au sortir des différentes crises qui ont jalonné notre vie professionnelle depuis 2017, dans un contexte de crise sanitaire

majeure pendant laquelle les orthophonistes ont su d'abord montré leur solidarité vis-à-vis des professionnels de santé en première ligne, vis-à-vis des patients, puis leur adaptabilité, au vu du triste constat de la perte de notre pouvoir d'achat, la FNO ne peut que réclamer une revalorisation équitable pour tous et toutes les orthophonistes en libéral, sur tout le territoire. Et l'augmentation du pouvoir d'achat pour tous et toutes, une revalorisation égale ne peut passer que par une augmentation de la lettre clé, l'AMO.

Certes, l'augmentation des lettres-clés n'est pas dans l'air du temps et le ministère de la Santé ainsi que l'Uncam vont nous opposer les lourdes pertes subies par l'Assurance maladie pendant la crise sanitaire, et le budget restreint qui en découle. Nous sommes bien conscients du coût que la solidarité nationale a engendré, solidarité dont nous avons pu, pour la plupart d'entre nous, bénéficier. Mais l'investissement que la FNO réclame à l'Assurance maladie n'est pas à perte. Une meilleure rémunération des orthophonistes aura des conséquences immédiates à moyen et long terme : la fuite des soignant-es en libéral, les demandes plus importantes de reconversion que nous avons pu constater, l'épuisement professionnel doivent trouver des solutions. La FNO ne demande pas autre chose que la juste reconnaissance des efforts de la profession depuis des années, avant même la crise sanitaire. Sans une revalorisation qui toucherait l'ensemble des professionnels, sans une juste rémunération, le secteur libéral risque de se retrouver aussi exsangue que le secteur hospitalier !

Nous l'avons constaté malheureusement : le secteur de la Santé ne doit pas être négligé et l'investissement de l'Assurance maladie doit être à la hauteur de la qualité des soins qu'elle exige et que l'État doit à ses concitoyens.

La FNO réclame donc une augmentation significative de l'AMO pour tous et toutes les orthophonistes !